

Proposition de stage 2025 - EVallCha

Évaluation du dépérissement de la châtaigneraie du Vallespir dans un contexte de sécheresse

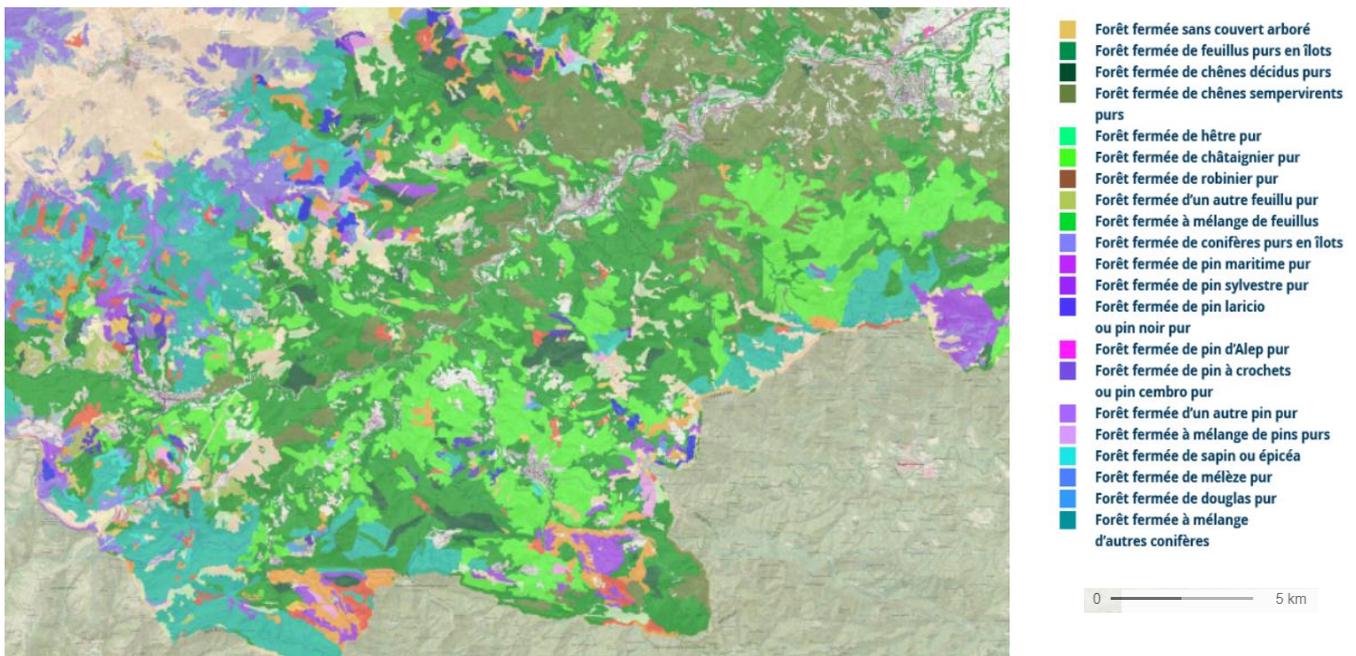
Ce projet est réalisé dans le cadre du Défi Clé O3T initié et financé par la Région Occitanie

Contexte

Le territoire du Vallespir (Pyrénées-Orientales) connaît une sécheresse intense depuis 2022. En effet, la combinaison d'une quantité réduite d'eau de pluie et de températures plus élevées a des conséquences fortes et brutales sur la biodiversité, qu'il s'agisse des espaces naturels comme la forêt, des milieux aquatiques ou des terrains agricoles. Il a été décidé par exemple de ne pas récolter de liège en 2023 pour ne pas fragiliser des chênes déjà très vulnérables à cause de la sécheresse.

Le Vallespir est un territoire couvert à plus de 60% par une vaste forêt composée en majorité d'essences feuillues, essentiellement de châtaignier, de hêtre et de chêne vert. La forêt est un élément important pour la biodiversité locale (habitats spécifiques), pour l'économie (activités de pleine nature, exploitation du bois), pour la lutte contre les risques naturels (incendie), mais aussi pour les services culturels et patrimoniaux (paysages caractéristiques du territoire).

La sécheresse a un impact direct sur la santé de la forêt qui a du mal à s'y adapter. Les acteurs et actrices de la forêt locale, réunis autour de la Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, constatent le dépérissement de certaines essences, notamment des châtaigniers, essence patrimoniale du territoire dont la fragilisation est particulièrement visible. Localiser et évaluer le dépérissement de la châtaigneraie du Vallespir est donc une volonté partagée qui permettra de mieux connaître les effets du changement climatique sur la biodiversité associée à la châtaigneraie locale, d'anticiper et d'adapter la gestion forestière, et de mieux prévenir les incendies.



Carte Forestière v2 - IGN - géoportail.fr (novembre 2024)

Missions de stage

Les missions du stage visent à évaluer le dépérissement de la châtaigneraie du Vallespir, notamment à partir de la télédétection. L'impact de ce dépérissement sur la biodiversité locale sera difficile à établir dans le temps imparti et ne fait pas partie du stage : ce sera une des suites possibles aux travaux menés.

Au cours du stage, il s'agira de :

- Réaliser une rapide bibliographie des facteurs de dépérissement des châtaigniers et de l'impact de la sécheresse sur la forêt et particulièrement les châtaigniers ;
- Faire un état de l'art des outils permettant d'évaluer le dépérissement dans les forêts, en particulier la châtaigneraie : il existe notamment la méthodologie SPNA (CNPF), le protocole Deperis (DSF), de premiers travaux de l'ONF à l'échelle des Pyrénées-Orientales, Clim'Essence du réseau Aforce ;
- Comparer les résultats issus de ces différents outils sur la châtaigneraie du Vallespir et les confronter aux points de vue des acteurs et des actrices de la Charte Forestière de Territoire. Comparer ces résultats à la réalité du terrain lorsque la donnée existe (placettes suivies), voire en réalisant un exercice de diagnostic du dépérissement ciblé si le temps le permet ;
- Identifier plusieurs indicateurs de la sécheresse de la châtaigneraie du Vallespir. Conclure et caractériser l'état de dépérissement de la châtaigneraie du Vallespir ; Etablir le lien avec le contexte de sécheresse dans la mesure du possible ;
- Formuler des recommandations sur le suivi de l'impact de la sécheresse sur la châtaigneraie du Vallespir à l'avenir. Formaliser et partager ces résultats avec les acteurs et les actrices de la Charte Forestière du Territoire.

Encadrement et ressources mobilisables

Pour mener à bien ces missions, le ou la stagiaire pourra s'appuyer sur :

- La supervision méthodologique des enseignants-chercheurs et post-doctorants en charge de l'observation de la neutralité climatique et des systèmes alimentaires dans le projet [GRANULAR](#) au sein de l'[IAMM](#), ainsi que du [Défi Clé O3T](#) et de l'UMR TETIS à Montpellier.
- L'accompagnement de l'équipe du [Pays Pyrénées Méditerranée](#), notamment l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire et l'animatrice du living lab GRANULAR travaillant à l'observation et l'évaluation en territoires ruraux.
- Le soutien des partenaires de [la Charte Forestière de Territoire](#) locale, comme l'[ONF](#), le [CNPF](#), l'[UPVD](#) (connaissances locales de la biodiversité - il existe notamment une thèse), la [Réserve de la Massane](#) ou l'[OBB](#) (mesure du changement climatique).

Conditions du stage

Le ou la stagiaire sera basé-e au siège du Pays Pyrénées Méditerranée à Céret (66). Il/elle sera amené-e à se déplacer régulièrement à Montpellier à l'IAMM ou à la Maison de la Télédétection, ainsi que sur le territoire du Vallespir en forêt. Le stage est prévu pour une durée de 5 à 6 mois à temps plein (35h), entre mars et août 2025 et est gratifié selon la réglementation en vigueur avec prise en charge des frais de déplacements professionnels.



Châtaigneraie à Céret – novembre 2024



Compétences recherchées

- Formation supérieure de niveau bac +5
- Compétences en observation, information géographique et télédétection
- Connaissance et intérêt pour l'environnement, la biodiversité et la forêt
- Intérêt pour les territoires ruraux, le développement durable, les stratégies locales concertées
- Maîtrise des outils informatiques bureautiques (Word, Excel, Power Point) et d'information géographique (QGIS)
- Bonnes capacités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse
- Sens de l'organisation / Rigueur, méthode / Autonomie, esprit d'initiative
- Aisance relationnelle, capacité à travailler en équipe

Modalités de candidature

Candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) à adresser à l'attention de Tristan Berchoux et à envoyer avant le 15 janvier 2025 exclusivement par mail à l'adresse suivante : berchoux@iamm.fr, copie à cft@payspyreneesmediterranee.org.

Les informations recueillies nous permettront de traiter votre demande de candidature et seront conservées pendant une durée maximale de 2 ans. A l'issue de cette période, ces informations seront supprimées (sauf accord formel de votre part pour une conservation plus longue). Chaque candidat-e dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement sur les données le-la concernant. Chaque candidat-e dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.